

# DEMANDE DE FINANCEMENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE

À RETOURNER À VOTRE DÉLÉGATION ANFH

CODE ETS

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

## IDENTITÉ DE L'APPRENTI

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

DATE DE DEBUT DU CONTRAT

DATE DE FIN DU CONTRAT

## DIPLÔME PRÉPARÉ

INTITULE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

NIVEAU DU DIPLÔME (NOMENCLATURE 2019) CF GRILLE

NOM ET COORDONNÉES DU CFA

## ORGANISATION DE LA FORMATION

ANNÉE CIVILE	VOLUME HORAIRE PEDAGOGIQUE	ANNÉE CIVILE	VOLUME HORAIRE PEDAGOGIQUE
ANNÉE 1		ANNÉE 3	
ANNÉE 2		ANNÉE 4	

## FINANCEMENT DU DOSSIER

	COÛT TOTAL DU DOSSIER	PRISE EN CHARGE SUR LE PLAN DE FORMATION DE L'ÉTABLISSEMENT
PÉDAGOGIE		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
DÉPLACEMENT		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
TRAITEMENT		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
FRAIS ANNEXES À LA PÉDAGOGIE		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>TOTAL</b>		

FAIT À

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

LE

SIGNATURE

# FINANCEMENT APPRENTISSAGE

Le financement de l'apprentissage repose sur la mobilisation de différentes ressources complémentaires :

- l'enveloppe PLAN de formation des établissements ;
- le cas échéant, les fonds mutualisés de l'ANFH ;
- le cas échéant, les éventuelles subventions de partenaires (ARS, Conseils Régionaux...) ;
- le cas échéant, les fonds propres de l'établissement.

## L'ENVELOPPE PLAN DE FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS

La totalité des coûts d'un contrat d'apprentissage est éligible et peut être prise en charge sur le PLAN de formation des établissements.

Cela concerne :

- les coûts pédagogiques ;
- le salaire et les charges ;
- les déplacements, hébergement, restauration ;
- les frais annexes (1er équipement des apprentis, mobilité internationale).

## LES FONDS MUTUALISÉS ANFH

La demande de financement sur fonds mutualisés de l'ANFH dépend du niveau du diplôme préparé dans la limite de 50% du coût pédagogique total et concerne tous les établissements adhérents. Le financement porte prioritairement sur les frais pédagogiques.

### Les niveaux de prise en charge (plafonds)

Niveau de formation	Nomenclature Européenne (2019)	Plafonds ANFH
CAP, BEP	3	6 000 €
BAC	4	6 000 €
Bac+2 (BTS, DEUG, DUT, DUST)	5	7 000 €
BAC+3/4 (licence, Master 1, licence pro, maîtrise)	6	7 000 €
Bac+5 et et +(Master 2, DEA, ingénieur, Doctorat)	7 et 8	7 500 €